

## Informations recueillies lors de la CAP du TA AFIPA 2020

### LES REGLES DU PROCHAIN MOUVEMENT D'AFIPA

- Le mouvement va être lancé dans les prochains jours, il sera publié vers la mi-mai.
- Toutes les vacances initiales seront pourvues au choix (la DG justifie sa décision «*au motif que les postes d'AFIPA sont des postes stratégiques*»).
- Les fiches de poste seront publiées et les postulants devront contacter les directions qui les intéressent.
- Les postes qui s'ouvriront en cascade seront pourvus selon les règles de gestion habituelles.
- Si une vacance initiale ne peut être pourvue au choix, elle le sera par application des règles de gestion habituelles (il n'y aura donc pas d'appels à candidatures ultérieurs contrairement à ce qui sera appliqué pour le mouvement C1).
- Un kit de recrutement sera fourni aux directions.
- Les délais de séjour :
  - 2 ans pour les directions territoriales,
  - 3 pour les Directions Nationales ou Spécialiséesavec réduction du délai à 1 an si priorité pour rapprochement de conjoint.
- Les vacances provoquées par les appels à candidatures du mouvement C1 seront pourvues dans le cadre du mouvement d'AFIPA.
- La DG se veut rassurante en indiquant qu'elle exercera un contrôle sur le choix des directeurs (par exemple, dit-elle, en cas d'incohérence majeure entre la description du poste et le profil de la personne retenue).

Mais, «en même temps», elle affirme que le syndrome du directeur fou (ou de la directrice folle) n'existe pas !

Solidaires Finances Publiques a réagi en séance : n'y-aurait-il-pas, quand même, un risque de dérapage voire de népotisme ?

Solidaires Finances Publiques a fermement condamné cette généralisation du critère du choix pour l'ensemble des vacances initiales.

Même si les postes d'AFIPA sont des postes stratégiques, comment expliquer ce recours systématique à des fiches de poste alors que le grade d'AFIPA est un grade généraliste ?

Quelle crédibilité à ce système alors qu'une des exigences de la sélection est précisément de faire preuve d'ouverture d'esprit sur tous les sujets de la DGFIP et de ne pas rester

enfermé dans ses connaissances métier ?

Après la généralisation du choix pour les vacances initiales des mouvements C1 et C2/C3 (ainsi que la banalisation des appels à candidatures), arrive le choix pour les AFIPA.

Demain, à qui le tour ?

Solidaires Finances Publiques pose la question en termes de motivation des équipes et de dynamique de groupe.

Question : quel sera le comportement des cadres à l'avenir ?

- La soumission pour ne pas se nuire à eux-mêmes ?
- Le sur investissement pour être l'heureux élu pour une promotion ou d'une mutation ?
- La démotivation ?
- La révolte ?